

BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville
Notre-Dame-de-Bonsecours
Tél. : 819-423-5575
Fax : 819-423-5571
Courriel : dg.ndbonsecours@mrcpapineau.com
Site internet www.ndbonsecours.com

Lundi au jeudi : 8h00 à 12h00
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé

RÉUNION DU CONSEIL

*Les réunions du conseil se tiennent temporairement le 2^e mercredi de chaque mois à 20h00 au bureau municipal situé au 8, Côte Birabin-Saint-Denis, Notre-Dame-de-Bonsecours. Vous êtes toujours invité (e)s à ces réunions et l'ordre du jour comprend toujours un temps pour permettre à chacun et chacune de nous faire gentiment connaître ses opinions ou de poser ses questions.

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS



Marc Paquette
Pour toute urgence,
vous pouvez le joindre au :
819 661-3961

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Pierre Villeneuve
Tél. : 819 743-4460
* Sur rendez-vous seulement



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

19, rue Gendron, Fassett

Service gratuit
Prêt de livres, revues, cassettes, etc.

Lundi : 18h00 à 20h00
Mercredi : 15h00 à 17h00

Votre conseil municipal

Denis Beauchamp, Maire

Pierre Laflamme siège n °1

Galia Vaillancourt siège n °2

Karoll Fortier siège n °3

Pierre Ippersiel siège n °4

Guy Charlebois siège n °5

James Gauthier siège n °6

Le Bon Secours



VOLUME 18 NUMÉRO 4

OCTOBRE 2012

Chasseur à l'affut



Les amateurs de chasse sont invités à faire très attention, plusieurs propriétaires de terrains se plaignent que certaines personnes chassent sur leurs terres sans permission. Nous vous demandons d'être diplomate, lorsque des enseignes mentionnent qu'il est interdit de chasser veuillez les respecter, il va de soi de toujours demander au propriétaire la permission avant de passer sur leur terrain afin d'éviter des disputes ou des désagréments.

Cueillette de gros rebus

La cueillette est prévue le mercredi 24 octobre prochain.

Aucun matériaux de construction ne seront ramassés

- **Portes, fenêtres, papier à toiture, toilette, évier etc...**

Matériaux acceptés :

- **Vieux meubles, matelas, cuisinière, réfrigérateur, congélateur etc...**

DONNER C'EST MIEUX QUE DE JETER

Une autre façon de garder un environnement sain tout en aidant des personnes dans le besoin.

Saviez-vous que plusieurs organismes récupèrent et distribuent les objets à des familles plus démunies.

Vous avez peut-être un divan, une table, un lit, bureau, des articles de bébés, vêtements, appareils électroménagers, articles de cuisines, articles de sport et autres.

Avant de les jeter au rebus (vidange) vérifiez auprès d'un ami, d'un voisin ou votre famille s'ils connaissent quelqu'un qui en a besoin.

La Maison de la famille Petite-Nation située à St-André-Avellin est un organisme qui récupère et distribue les objets en bonne condition.

Vous pouvez communiquer avec la Maison de la famille Petite-Nation au 819-983-4384 sise au 14 St-Louis, St-André-Avellin, Québec.

C'est l'affaire de tous !

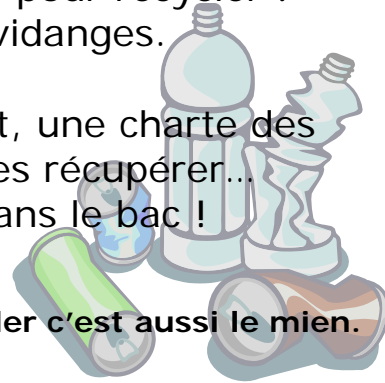
Recycler

C'est économique
et écologique !

Ce n'est pas compliqué, pas besoin de trier, la seule chose à faire et de **rincer vos contenants** afin de ne pas contaminer le recyclage et les employés de Tricentris sont heureux de faire le reste du travail.

Prendre note que les bacs bleus de recyclage **ne sont pas des poubelles**, s.v.p. n'utiliser que pour recycler !
Les bacs verts sont pour les vidanges.

Vous trouverez sur notre site internet, une charte des matières recyclables... comment les récupérer... et ce qu'il ne faut pas mettre dans le bac !



Ce n'est pas juste l'affaire du voisin de recycler c'est aussi le mien.

Saviez-vous que les sacs d'épicerie en plastique ne sont pas recyclables et que cette matière prend 20 ans à se décomposer.



En passant les sacs d'emplettes réutilisables sont disponibles à prix modique dans la majorité des épiceries.
Ils sont économiques, pratiques, solides et bons pour l'environnement.

Bonne idée!



Pensez-y... ce sont NOS taxes
Pensez-y... c'est notre planète
Pensez-y... c'est une question d'avenir !



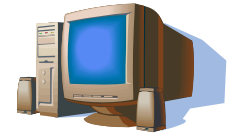
IMPORTANT

Saviez-vous que plusieurs objets ne peuvent être mis aux rebuts (vidanges) ou doivent être vidés de leur contenu.

- ▶ Le gaz du réfrigérateur et du congélateur doit être enlevé.

Matériaux et produits **non acceptés aux rebuts** :

- ▶ **Les batteries et piles**
- ▶ **Les téléphones cellulaires**
- ▶ **Tout produits toxiques**
- ▶ **Contenant de peinture**
- ▶ **Ordinateurs & écrans**
- ▶ **Bonbonne de propane**
- ▶ **Produits radioactifs.**
- ▶ **Seringues**
- ▶ **Excréments d'animaux**
- ▶ **Matériaux de construction**
- ▶ **Pneus**
- ▶ **Huiles usées**
- ▶ **Bois, branches, feuilles mortes et gazon**



Suite à notre entente avec la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, il est important de noter que les produits non acceptés seront laissés sur place, donc soyez coopératif c'est de notre devoir de préserver un environnement sain.

Vous pouvez disposer de divers matériaux, branches et autres à un prix modique à un des deux centres Éco-Recyc dans la petite-Nation

Transport RLS
Papineauville
819-427- 6427

Service Excavation J. Lirette Inc.
Lac Simon
819-428-3243



Une excellente idée le compostage !

Que peut-on composter à la maison ?

Toutes les matières organiques peuvent être compostées. Il est important d'utiliser un mélange judicieux des matières organiques ci-dessous pour obtenir un rendement maximum du compostage résidentiel.

Résidus de jardinage...	Résidus de cuisine...
<ul style="list-style-type: none"> · Feuilles (elles se décomposent plus vite si elles sont déchiquetées) · Gazon (sec) · Végétaux · Mauvaises herbes (sans graines mûres) · Vieux terreau d'empotage · Tiges molles de végétaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Résidus de fruits · Résidus de légumes · Coquilles d'œufs (écrasées) · Sacs de thé et filtres à café · Papier déchiqueté

NE PAS utiliser ...

- **Viande, poisson et os**
- **Produits laitiers**
- **Graisses et huiles**
- **Fromage, viande ou autres sauces**
- **Plastique**
- **Métaux**
- **Plante nuisible : Herbe à poux en fleur, Herbe à puce, Chiendent, Liseron, etc.**
- **Produit toxique (ex. gazon traité)**
- **Excréments d'animaux**



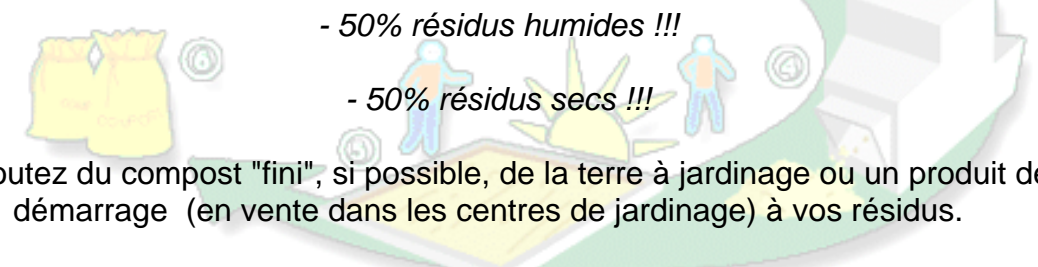
Technique de compostage...

Le compostage résidentiel peut se faire dans un composteur de fabrication artisanale ou un composteur commercial disponible auprès de la municipalité.

La première étape importante consiste à placer le composteur dans un endroit ensoleillé et bien drainé. Choisissez un emplacement pratique accessible toute l'année.

Préparation...

1. Retournez le sol à l'endroit où vous voulez placer le composteur.
2. Après avoir placé le composteur, couvrez le fond d'un rang de petites branches. Ceci permettra à l'air de circuler et améliorera le drainage.
3. Mettez en alternance des résidus humides riches en azote (p. ex., résidus de cuisine) et des résidus secs riches en carbone (p. ex., résidus de jardinage).



4. Ajoutez du compost "fini", si possible, de la terre à jardinage ou un produit de démarrage (en vente dans les centres de jardinage) à vos résidus.

Ceci accélère la mise en marche du processus de compostage.

5. Retournez souvent le tas pour l'aérer.

Conseils pour le compostage

Le compostage est plus efficace lorsque les morceaux de matières organiques sont de petite taille. Les mauvaises herbes et les résidus doivent être déchiquetés.

Vous pouvez toujours vérifier sur internet, il y a des sites qui expliquent comment réussir son compost. Parfois une image vaut mille mots...